

TRANSFORMATION DES PLANTES

du 3 au 7 mai 2021

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences pour identifier les plantes sauvages à usage alimentaire.

Acquérir les connaissances techniques et réglementaires pour récolter, transformer et commercialiser ces plantes en produits alimentaires.

CONTENU DE LA FORMATION

➤ Reconnaissance botanique et récolte de plantes : détermination et identification des grandes familles et principales espèces utilisées. (2 jours)

➤ Étude de la réglementation en vigueur sur la transformation et la commercialisation des plantes.

➤ Étude de divers procédés de transformation :

- séchage des plantes
- technologie des conserves sucrées (sirops et confits)
- technologie des conserves salées (pestos, tartinables, soupes)

➤ Travaux pratiques en atelier de transformation.

➤ Étude du matériel de transformation.

➤ Échanges autour des retours d'expérience des participants à la formation.

A QUI S'ADRESSENT NOS STAGES ?

Porteurs de projet, agriculteurs, salariés, artisans transformateurs, demandeurs d'emploi...

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.
Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter.

MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Formateur du CFPPA, de profil ingénieur agroalimentaire spécialisé en transformation de produits végétaux.

Intervenant spécialisé en botanique.

Atelier de transformation équipé de matériels professionnels, de petite et moyenne capacité de production.

Formation en présentiel, avec alternance d'apports théoriques et pratiques.

Durée : **32 heures**

Horaires : **lundi 13h30 – 17h30**

mardi au vendredi : 8h30 - 17h

Sorties terrain, selon météo et possibilités : prévoir du matériel de cueillette et une tenue adaptée pour les sorties, une loupe pour les observations botaniques.

MODALITES D'EVALUATION

Chaque stagiaire est évalué à tout moment par le formateur par le questionnaire, l'observation, la vérification de l'apprentissage des gestes techniques, et par une évaluation formative ou autoévaluation en fin de stage.

Une attestation individuelle de formation est délivrée à l'issue de la session.

COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

17 €/heure, soit 119 € par jour et par personne.

➤ Statut agricole, exploitant, conjoint-collaborateur, cotisant solidaire, PPP : le CFPPA dépose des demandes collectives auprès du VIVEA ; la prise en charge financière dépend de l'avis du comité. Nous contacter.

➤ Demandeurs d'emploi : financement possible d'un parcours de formation complet dans le cadre du dispositif du Conseil Régional Occitanie ou avec votre CPF. S'adresser à votre Pôle Emploi ou nous contacter.

➤ Salariés : financement entreprise ou avec votre CPF possible dans le cadre d'un parcours de formation complet. S'adresser à votre entreprise ou nous contacter.

Ce stage peut être complété par le module :

«Fabrication de produits cosmétiques» : les 8 et 9 avril ou les 8 et 9 novembre 2021



CFPPA de Lozère – site de Florac
2 place de l'Ancienne Gare
48400 FLORAC
Tel : 04 66 65 65 62
Fax : 04 66 65 65 61
cfppa.lozere@educagri.fr
www.epl-lozere.fr/formations-courtes/



Date de dernière mise à jour : 04/01/2021